



Xn - Nocif

Fiche de données de sécurité

CEE 88/379 DM 28/01/92 Révisé selon REACH Article 31 NORME 1907/2006

Raison sociale

Hi-Tec International
59 rue de l'Égalité
16160 GOND PONTouvre - FRANCE

Téléphone : +335 45 69 21 21

Télécopie : +335 45 69 38 89

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : C 99 E Date de dernière modification : 10/07/2012

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

- 1 - Désignation commerciale: C 99 E
- 2 - Fournisseur: Propriétaire et distributeur de la marque.
- 3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation).
Détergeant fluide anti-pollution de traitement des matières métalliques et organiques.
- 4 - Autres données: - Teneur en matières actives : %

2 - Identification des dangers

- 1 - Principaux dangers: Nocif en cas d'ingestion.
Irritant pour les yeux et la peau.
R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.
S37 - Porter des gants appropriés.
S24 - Éviter le contact avec la peau.
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S62 – S46 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- 2 - Risques spécifiques:
- 3 - Principaux symptômes:

3 - Composition / informations sur les composants

- 1 - Nom chimique:
- Mélange :
- N° CAS Composant : 100-52-7 ALDEHYDE BENZOIQUE <= 10%, N, R22
- 2 - Composants apportant un danger:
- 3 - Impuretés (présentant un danger):
- 4 - Autres données:
Une restriction à la vente est émise en cas de demandes autres que celles présentes dans cette FDS.

4 - Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau. Retirer les lentilles de contact.
Rincer les yeux, pendant au moins 10 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion : Ne rien faire absorber par la bouche.
En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.
Garder au repos. Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : C 99 E Date de dernière modification : **10/10/2012**

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est, Montrer l'étiquette.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction:

- Recommandés : Mousse, Poudre d'extinction
- Contre-indiqués : Jet d'eau, Eau.

2 - Dangers spécifiques: Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

3 - Méthodes particulières d'intervention: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

4 - Protection des intervenants: Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles: Porter un équipement de protection individuelle.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

3 - Méthodes de nettoyage: Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté pour élimination.

Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques : Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulée la substance.

- Précautions : Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique.

2 - Stockage:

- Mesures techniques : Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.. E+

- Conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- Matières incompatibles :

- Matériaux d'emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique: Aucune donnée n'est disponible.

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

2 - Paramètre de contrôle: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

3 - Équipement de protection individuelle:

- Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

- Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : C 99 E Date de dernière modification : 10/10/2012

manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR).

PVA (Alcool polyvinylique).

Gants imperméables conformes à la normes NF EN374.

- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtement de travail protecteurs.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:

- Forme : Liquide

- Couleur : Vert.

- Odeur : Caractéristique

2 - Valeur du pH: Non précisé.

3 - Température de décomposition: > 200°C

4 - Point d'éclair: > 60°C

5 - Température d'auto-inflammation: > 200°C

6 - Caractéristiques d'explosivité:

7 - Pression de vapeur:

8 - Densité de vapeur:

9 - Masse volumique: 0,9 Kg/L

10 - Solubilité: Insoluble dans l'eau, soluble dans les hydrocarbures.

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau:

12 - Température de solidification:

10 - Stabilité et réactivité

1 - Stabilité: Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

2 - Conditions à éviter: Exposée à des températures élevées, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Craint le gel.

3 - Matières à éviter: Acides, Oxydants.

4 - Produits de décomposition dangereux:

11 - Informations toxicologiques

1 - Toxicité aiguë: L'exposition aux vapeurs de ce produit au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effet néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du systèmes respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Nocif en cas d'ingestion.

2 - Effets locaux:

3 - Sensibilisation: Les contacts prolongés ou répétés avec le produit peuvent irriter la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact.

Des éclaboussures dans les yeux provoquent les irritations et des dommages réversibles.

4 - Toxicité chronique:

5 - Toxicité à long terme:

6 - Effets spécifiques:

12 - Informations écologiques

1 - Mobilité: Liquide fluide

2 - Persistance / dégradabilité: >77% après 28 jours (OCDE 301D).

3 - Bioaccumulation:

4 - Ecotoxicité:

5 - Autres:

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le produit.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets de la substance et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquettes sur le récipient.

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : C 99 E Date de dernière modification : **10/10/2012**

Remettre à un éliminateur agréé.

Le produit et l'emballage ne sont pas rejetaient en milieu naturel, ni dans les égouts.

Faire enlever par une entreprise agréée et habilitée cf liste préfectorale.

Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 - Informations relatives au transport

1 – N° ONU : Non concerné.

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF: Non concerné.

- Terre Catégorie :
- Terre Tunnel :
- Terre Classe :
- Terre Code :
- Terre Groupe :
- Terre Etiquette :
- Terre Identifiant :
- Terre QL :
- Terre Dispo :
- Terre EQ :

3 - maritime IMDG: non concerné.

- Mer Classe :
- Mer 2° Etiquette :
- Mer Groupe :
- Mer QL : -
- Mer EMS : -
- Mer dispo :

4 - aérien : non concerné.

- Air Classe :
- Air 2° Etiquette :
- Air Groupe :
- Air Passager :
- Air Cargo :
- Air Note :
- Air EQ :

5 - Informations:

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.

S37 - Porter des gants appropriés.

S24 - Éviter le contact avec la peau.

S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

2 - Autorisations:

Déclaration en douane

Nomenclature n° 3403.99.0090 Fluide de traitement de traitement des matières métalliques.

3 - Restrictions: non concerné.

16 - Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 05 56 96 40 80

Produit réservé à un usage pour moteur Essence

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.